Gestion des bornes de recharges électriques

À compter du 1er mars 2023, la gestion des bornes de recharge pour les véhicules électriques de la communauté d'agglomération Val Parisis est confiée au Sigeif.



Actuellement en service dans les quinze communes de la communauté d'agglomération Val Parisis, les 82 bornes sont intégrées au réseau du Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) à partir du 1er mars 2023. Leur exploitation est confiée à Izivia, filiale d'EDF, opérateur actuel du réseau du Sigeif.

Ce transfert de la gestion de compétence de la communauté d'agglomération Val Parisis vers le Sigeif a pour objectif d'améliorer le service rendu aux usagers en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise d'un service public pérenne et fiable. Avec à ce jour, 770 points de recharge et 1000 prévus fin 2023, le réseau du Sigeif est le premier réseau public de recharge électrique en Île-de-France (hors Paris).

Pour les usagers, le changement de gestionnaire permet une facturation ajustée, à la minute et non plus au quart d'heure. La grille tarifaire proposée par le Sigeif prend en compte les caractéristiques techniques des véhicules en ajoutant une tranche de prix pour les bornes de 22 kW.

Bornes	Puissance maximale absorbée par le véhicule	Durée	Période	À partir du 1er mars 2023	
				Freshmile	Izivia ou CB
7 kW	7 kW	2 h	Journée	6,26 €	4,80 €
22 kW	7 kW	2 h	Journée	6,26 €	4,80 €
22 kW	11 kW	50 min	Journée	3,24€	3€
22 kW	22 kW	40 min	Journée	3,99 €	2,80 €
22 kW	7, 11 ou 22 kW	12 h	Nuit	29,20 €	10 €

Service développement durable

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
95110
Sannois
01 39 98 20 74
developpement.durable@sannois.fr
Infos pratiques

Une borne ne fonctionne pas ? Vous pouvez joindre 24/7 la hotline au 09 72 65 92 00. Où recharger votre véhicule ? Suivre l'état des bornes : https://bit.ly/3IVeQTV

Document(s)

Guide d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques